

Votants :

- Délibération C01-11-2021 : 70
- Délibérations C02-11-2021 à C55-11-2021 : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 8 novembre 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2021

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER à partir de la délibération C02-11-2021, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER jusqu'à la délibération C49-11-2021, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO à partir de la délibération C02-11-2021, Thierry DEVAUTOUR jusqu'à la délibération C45-11-2021, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE à partir de la délibération C02-11-2021, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE à partir de la délibération C02-11-2021, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD à partir de la délibération C02-11-2021, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS à partir de la délibération C02-11-2021, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN jusqu'à la délibération C03-11-2021 et de la délibération C42-11-2021 à la délibération C55-11-2021, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU à partir de la délibération C02-11-2021, Florence VILLES.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BILLY à Johann SPITZ, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU à partir de la délibération C02-11-2021, Alain CHAUFFIER à Claude BOISSON à partir de la délibération C50-11-2021, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU à partir de la délibération C46-11-2021, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Elmano MARTINS à Dominique SIX, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Florence VILLES, Franck PORTZ à Sophie BROSSARD, Nicolas ROBIN à François GUYON, Philippe TERRASSIN à Romain DUPEYROU de la délibération C04-11-2021 à la délibération C41-11-2021, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER jusqu'à la délibération C01-11-2021, François BONNET, Olivier D'ARAUJO jusqu'à la délibération C01-11-2021, Patricia DOUEZ, Gérard LABORDERIE jusqu'à la délibération C01-11-2021, Alain LIAIGRE jusqu'à la délibération C01-11-2021, Dany MICHAUD jusqu'à la délibération C01-11-2021, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS jusqu'à la délibération C01-11-2021, Nicolas VIDEAU jusqu'à la délibération C01-11-2021.

Titulaires absentes excusées :

Sophie BOUTRIT jusqu'à la délibération C01-11-2021, Sophia MARC.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 h 30 à CHAURAY - Salle des fêtes

C01-11-2021

Direction Générale - Installation de conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération du Niortais (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'installation de Monsieur Gérard ÉPOULET en qualité de conseiller communautaire titulaire et Monsieur Olivier FOUILLET en qualité de conseiller communautaire suppléant pour la commune de GERMOND-ROUVRE ;
- Prend acte de l'installation de Monsieur Philippe PELLOQUIN en qualité de conseiller communautaire suppléant pour la commune de SAINT-GEORGES-DE-REX.

C02-11-2021

Assemblées, Affaires juridiques - Présentation du rapport annuel 2020 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la CAN (Madame Sonia LUSSIEZ)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la présentation du Rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de Budget 2022 de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

C03-11-2021

Observatoire et Stratégie territoriale - Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) - Subvention d'investissement au profit de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan pour son projet de réfection de la salle Jean Monnet - Avenant à la convention (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la réaffectation de l'enveloppe du PACT 2 sur le projet de réfection de la salle Jean Monnet ;
- Attribue une subvention de 17 402,69 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan ;
- Approuve et autorise le Président à signer l'avenant à la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C04-11-2021

Finances et Fiscalité - Rapport d'orientation budgétaire 2022 (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport présenté.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

C05-11-2021

Finances et Fiscalité - Cadrage des autorisations de programme / crédits de paiements (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe ci-dessous :

Actualisation de la répartition des besoins de crédits de paiement des autorisations de programme en cours

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n° 2016/1

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021								
	Montant AP		Montant engagé au 31/12/2020	Durée	Mandaté au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
	Répartition antérieure	Nouvelle répartition				2021	Années ultérieures	
Répartition des CP voté 2021	Parc ancien privé	4 500 000		3 054 644	2016-2021	2 146 026	1 097 800	1 256 174
	Accession à la propriété	500 000		443 608		276 461	40 000	183 539
	Logement social	16 400 000		13 113 236		9 011 803	2 815 000	4 573 197
	Habitat jeunes	3 000 000		0		0	300 000	2 700 000
	Structures spécifiques	100 000		0		0	0	100 000
		24 500 000		16 611 488		11 434 290	4 252 800	8 812 910
Proposition de répartition des CP après délibération 2021	Parc ancien privé	4 500 000	4 220 500	3 054 644	2016-2021	2 146 026	1 097 800	976 674
	Accession à la propriété	500 000	444 000	443 608		276 461	40 000	127 539
	Logement social	16 400 000	17 135 500	13 113 236		9 011 803	2 815 000	5 308 697
	Habitat jeunes	3 000 000	2 700 000	0		0	300 000	2 400 000
	Structures spécifiques	100 000	0	0		0	0	0
		24 500 000	24 500 000	16 611 488		11 434 290	4 252 800	8 812 910

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°1 : AP n° 2017/2

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2020	Durée	Mandaté au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2021	2022	2023
Répartition des CP voté 2021	6 000 000	5 997 272	2017-2020	5 228 187	550 000	221 813	0
Proposition de répartition des CP après délibération 2021	6 000 000	5 997 272	2017-2020	5 228 187	576 324	195 489	0

Par avenant du 10 décembre 2018, la période d'engagement est prolongée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2023. Tout projet mutualisé générant un abondement de 20%, le montant de l'AP fera éventuellement l'objet d'un ajustement au terme de la période d'engagement.

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°2 : AP n° 2018/1

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2020	Durée	Mandaté au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2021	2022	2023
Répartition des CP voté 2021	6 000 000	5 697 246	2018-2020	3 381 201	840 000	760 000	1 018 799
Proposition de répartition des CP après délibération 2021	6 000 000	5 697 246	2018-2020	3 381 201	813 676	760 000	1 045 123

La période d'engagement reste limitée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2023. Tout projet mutualisé générant un abondement de 20%, le montant de l'AP fera éventuellement l'objet d'un ajustement au terme de la période d'engagement.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C06-11-2021

Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016-2021 – Prêt d'un montant de 203 443 € à 3F IAA pour la construction 2 logements situés Vieille Route à Vouillé (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 203 443 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°127127 constitué de 6 Ligne(s) du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C07-11-2021

Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016-2021 – Prêt d'un montant de 908 000 € à Deux-Sèvres Habitat pour construction de 9 logements situés le clos du soleil à Saint Symphorien (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 908 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°126716, constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C08-11-2021

Finances et Fiscalité - Sortie de l'actif des biens de faible valeur (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la sortie de l'actif des biens de faible valeur, acquis en 2019 et intégralement amortis en 2020, par opération d'ordre non budgétaire dont les montants sont récapitulés dans le tableau ci-dessous et détaillés en annexe à la présente délibération :

BUDGET	Total amorti au 31 /12/2020
Principal	644 021,04 €

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'ensemble des documents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C09-11-2021

Finances et Fiscalité - Admissions en non-valeur (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Admet en non-valeurs les différentes créances pour le budget principal pour un montant cumulé de 1 083,98 € (dont 129,50 € au compte 6541 et 954,48 € au compte 6542), déclarées irrécouvrables par le Comptable du Centre des Finances Publiques de Niort et annexées à la présente délibération. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget Principal,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les tableaux annexés ci-dessous.

Liste : 4717180515		Imputation : 6542		622,10 €				
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2015	3100	MEDIATHEQUE	433	40,00	SURENDETTEMENT	DERRIEN PATRICK	NIORT	NON RETOUR DOCUMENTS
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2014	3400	DECHETS MENAGERS	703300000383	232,00	SURENDETTEMENT	GUEVEL ALICIA	GERMOND ROUVRE	REDEVANCE OM
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2018	3150	CONSERVATOIRE	R-301-12815	6,10	SURENDETTEMENT	GUYOT VANNESSA	CHAURAY	FACTURATION CRD
2019	3150	CONSERVATOIRE	R-302-13403	46,00	SURENDETTEMENT	GUYOT VANNESSA	CHAURAY	FACTURATION CRD
2019	3150	CONSERVATOIRE	R-303-13598	46,00	SURENDETTEMENT	GUYOT VANNESSA	CHAURAY	FACTURATION CRD
				98,10		GUYOT VANNESSA		
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2016	3150	CONSERVATOIRE	R-201-20562	46,00	SURENDETTEMENT	NARAYANASSAMY CALY Jo	VOUILLE	FACTURATION CRD
2016	3150	CONSERVATOIRE	R-202-20268	46,00	SURENDETTEMENT	NARAYANASSAMY CALY Jo	VOUILLE	FACTURATION CRD
2017	3150	CONSERVATOIRE	R-201-21288	46,00	SURENDETTEMENT	NARAYANASSAMY CALY Jo	VOUILLE	FACTURATION CRD
2018	3150	CONSERVATOIRE	R-201-22163	46,00	SURENDETTEMENT	NARAYANASSAMY CALY Jo	VOUILLE	FACTURATION CRD
2018	3150	CONSERVATOIRE	R-204-21858	46,00	SURENDETTEMENT	NARAYANASSAMY CALY Jo	VOUILLE	FACTURATION CRD
				230,00		NARAYANASSAMY CALY Jo		
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2019	3150	CONSERVATOIRE	R-202-22831	11,00	SURENDETTEMENT	RENOUX NOEMIE	VOUILLE	FACTURATION CRD
2019	3150	CONSERVATOIRE	R-203-22778	11,00	SURENDETTEMENT	RENOUX NOEMIE	VOUILLE	FACTURATION CRD
				22,00		RENOUX NOEMIE		

Liste : 4887350515

Imputation : 6541

129,50 €

EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2011	5000	EX CCPC	R-73183550015	10,00	PV CARENCE	BERGERON JUDIKAEL	CCPC	TRANSPORT SCOLAIRE
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2017	3100	MEDIATHEQUE	T-961	16,00	RAR INFERIEUR AU SEUIL	GRIMAUD ELODIE	NIORT	NON RETOUR DOCUMENTS
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2013	5000	EX CCPC	R-73183290015	10,50	RAR INFERIEUR AU SEUIL	MESNIL FREDERIC	CCPC	TRANSPORT SCOLAIRE
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2017	3150	CONSERVATOIRE	R-105-4649	27,00	RAR INFERIEUR AU SEUIL	MONTIGNY Cristalle	NIORT	FACTURATION CRD
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2017	3150	CONSERVATOIRE	R-104-4249	25,00	RAR INFERIEUR AU SEUIL	RUBIN AMELIE	NIORT	FACTURATION CRD
2017	3150	CONSERVATOIRE	R-105-4757	25,00	RAR INFERIEUR AU SEUIL	RUBIN AMELIE	NIORT	FACTURATION CRD
				50,00	RUBIN AMELIE			
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2017	3100	MEDIATHEQUE	T-960	16,00	RAR INFERIEUR AU SEUIL	VIVIEN MATHILDA	NIORT	NON RETOUR DOCUMENTS

Liste : 5124320315

Imputation : 6542

332,38 €

EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2017	3150	CONSERVATOIRE	R-201-21220	46,00	SURENDETTEMENT	COULAY JULIEN	NIORT	FACTURATION CRD
2017	3150	CONSERVATOIRE	R-202-20788	53,85	SURENDETTEMENT	COULAY JULIEN	NIORT	FACTURATION CRD
2017	3150	CONSERVATOIRE	R-203-20934	75,93	SURENDETTEMENT	COULAY JULIEN	NIORT	FACTURATION CRD
				175,78	COULAY JULIEN			
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2012	3300	SPORTS	R-700800000186	16,60	SURENDETTEMENT	GIRARD SEVERINE	NIORT	ENTREES PRE LEROY 07/11
EXERCICE	SG	SG	TITRE	MONTANT	OBSERVATION	TIERS	Localisation	Objet
2014	3150	CONSERVATOIRE	T-321	70,00	SURENDETTEMENT	OVRARD ELODIE	CHAURAY	FACTURATION CRD
2014	3150	CONSERVATOIRE	T-599	70,00	SURENDETTEMENT	OVRARD ELODIE	CHAURAY	FACTURATION CRD
				140,00	OVRARD ELODIE			

SERVICE	MONTANT
3100 MEDIATHEQUE	72,00
3150 CONSERVATOIRE	742,88
3300 SPORT	16,60
3400 DECHETS MENAGERS	232,00
5000 EX CCPC	20,50
	1 083,98

ANNEE	MONTANT
2011	10,00
2012	16,60
2013	10,50
2014	372,00
2015	40,00
2016	42,00
2017	330,75
2018	98,10
2019	114,00
	1 083,98

IMPUTATION	MONTANT
6541 :	129,50 €
6542 :	954,48 €
	1 083,98 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C10-11-2021

Finances et Fiscalité - Imputation des Équipements de protection individuelle comme biens meubles à la section d'investissement (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription en section d'investissement des équipements de haute visibilité avec une durée d'amortissement de 3 ans, compte tenu de leur caractère de durabilité et de leur montant unitaire inférieur à 500 € TTC.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C11-11-2021

Assainissement - Admissions en non-valeur (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Admet en non-valeur les différentes créances d'un montant de 45 453,06 €, déclarées irrécouvrables par le Comptable du Trésor. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget annexe Assainissement ;
- Procède à une reprise sur les provisions constituées de ce même montant ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les tableaux annexés.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C12-11-2021**Assainissement - Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants
(Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Procède à la reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants pour la somme de 45 453,06 €.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C13-11-2021**SEV - Admissions en non-valeur (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Admet en non-valeur les différentes créances d'un montant de 53 173,87 €, déclarées irrécouvrables par le Comptable du Trésor. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget 0425 / CAN - REGIE SEV ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les tableaux annexés.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C14-11-2021**SEV - Décision modificative n°2 - Budget annexe Eau potable Régie Service des Eaux du Vivier
(Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise cette décision modificative budgétaire ;
- Inscrit les crédits correspondants.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C15-11-2021**Finances et Fiscalité - Clôture du budget Eau potable SEVC (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la clôture du budget annexe M49 « Service des Eaux de la Vallée de la Courance » géré sous DSP au 31/12/2021 ;
- Approuve la reprise des résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Service des Eaux de la Vallée de la Courance » au sein du budget principal de la CAN, sans y intégrer les restes à réaliser qui sont transférés directement au budget annexe EAU sous régie à autonomie financière ;

- Approuve le transfert de ces résultats antérieurs du « Service des Eaux de la Vallée de la Courance », enregistré sur le budget principal, auprès du Budget EAU sous régie à autonomie financière par opération d'ordre budgétaire ;
- Approuve l'intégration de l'actif (le patrimoine) et du passif (les emprunts et subventions en cours) dans le budget principal avant transfert au sein du budget Eau sous régie à autonomie financière ;
- Autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du budget annexe dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaires ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C16-11-2021

Finances et Fiscalité - ZAC Terre de sports – Clôture définitive d'opération (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'un solde de 2 008 614 € HT auprès de DSA pour solde de tout compte ;
- Sollicite le remboursement des avances précédemment effectuées s'élevant à un montant de 3 434 529 € ;
- Donne quitus à DSA à l'issue de cette dernière obligation contractuelle respectée ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents et actes à intervenir.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C17-11-2021

Gestion administrative du patrimoine - Convention de mise à disposition entre la commune de Niort et la CAN de la médiathèque Espace Lambon (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition de l'équipement constitué d'une partie des locaux dénommés « Espace Lambon », sis 2 bis rue de la Passerelle à Niort, édifiés sur la parcelle cadastrée HP284, utilisé par la CAN pour l'exercice de sa compétence en matière de lecture publique ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ladite convention.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C18-11-2021

Gestion du Patrimoine - Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur un projet de bâtiment d'archives mutualisé entre les services d'archives de la Ville de Niort, de la CAN et du Département des Deux-Sèvres (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 figurant en annexe ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cet avenant, ainsi que les pièces afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C19-11-2021

Marchés Publics - Systèmes d'information - Approbation du marché de relance portant sur les prestations de maintenance et d'intégration du réseau LAN et du système de téléphonie de la CAN et de la Ville de Niort (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence sous la forme d'un accord-cadre mixte (bons de commande et marchés subséquents) avec la société Orange Connectivity and Workspace Services (OCWS) et autorise la signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents éventuels sachant que le montant maximal prévu est de 250 000 € HT pour une durée de 24 mois reconductible une fois dans les mêmes conditions.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C20-11-2021

Ressources Humaines - Liste des emplois bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la liste des emplois bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ci-dessous :
 - Administratrice / Administrateur systèmes et bases de données ;
 - Agente / Agent chargé(e) de contrôle en assainissement collectif et non collectif ;
 - Agente / Agent de collecte ;
 - Agente / Agent de collecte polyvalent ;
 - Agente / Agent de déchetterie ;
 - Agente / Agent de propreté des espaces publics ;
 - Agente / Agent de services polyvalent(e) en milieu rural ;
 - Agente / Agent d'entretien de stations d'eau potable et d'épuration ;
 - Agente / Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
 - Agente / Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques ;
 - Aide de laboratoire ;

- Animatrice-Educatrice / Animateur-Educateur sportif(ve) ;
- Assistante / Assistant de direction ;
- Assistante / Assistant de gestion administrative ;
- Assistante / Assistant de gestion financière, budgétaire ou comptable ;
- Assistante / Assistant de gestion ressources humaines ;
- Bibliothécaire ;
- Chargée / Chargé d'accueil ;
- Chargée / Chargé d'accueil en bibliothèque ;
- Chargée / Chargé d'accueil et de surveillance du patrimoine ;
- Chargée / Chargé de création graphique ;
- Chargée / Chargé de GPEEC ;
- Chargée / Chargé de la gestion du réseau de transport ;
- Chargée / Chargé de projet mobilité durable ;
- Chargée / Chargé de propreté des locaux ;
- Chargée / Chargé de publication ;
- Chargée / Chargé de réalisation de travaux voirie et réseaux divers ;
- Chargée / Chargé de support et services des systèmes d'information ;
- Chargée / Chargé d'études ;
- Chargée / Chargé d'études environnement ;
- Chargée / Chargé d'études et de conception en voirie et réseaux divers ;
- Chargée / Chargé d'opération de construction ;
- Chargée / Chargé du recrutement ;
- Cheffe / Chef de projet communication numérique ;
- Cheffe / Chef de projet développement territorial ;
- Cheffe / Chef de projet études et développement des systèmes d'information ;
- Cheffe / Chef de projet technique des systèmes d'information ;
- Cheffe / Chef de service ;
- Conductrice / Conducteur de véhicule poids lourd ;
- Conseillère / Conseiller en prévention des risques professionnels ;
- Conseillère / Conseiller en mobilité et parcours professionnels ;
- Coordonnatrice / Coordonnateur budgétaire et comptable ;
- Coordonnatrice / Coordonnateur collecte ;
- Dessinatrice / Dessinateur CAO-DAO ;
- Enseignante / Enseignant artistique ;
- Enseignante / Enseignant en arts plastiques ;
- Formatrice / Formateur en hygiène et sécurité du travail ;
- Géomaticienne / Géomaticien ;
- Gestionnaire des assurances ;
- Gestionnaire marchés publics ;
- Gestionnaire technique bâtiment ;
- Instructrice / Instructeur des autorisations d'urbanisme ;
- Magasinière / Magasinier ;
- Médiatrice / Médiateur culturel(le) ;
- Opératrice / Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants ;
- Ouvrière / Ouvrier de maintenance des bâtiments ;
- Photographe-vidéaste ;
- Régisseuse / Régisseur d'œuvres ;
- Responsable de gestion budgétaire et financière ;
- Responsable de la formation ;
- Responsable de la gestion des déchets ;
- Responsable de la station de traitement d'eau potable ou d'épuration ;
- Responsable d'équipement sportif ;
- Responsable d'exploitation eau potable et assainissement ;

- Responsable énergie ;
- Responsable sécurité des systèmes d'information ;
- Responsable traitement des déchets ;
- Surveillante / Surveillant de travaux ;
- Technicienne / Technicien de laboratoire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C21-11-2021

Ressources Humaines - Avenant n°1 à la convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accepte la prolongation pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022 de la convention actuelle du FIPHFP avec la CAN, la Ville de Niort et son CCAS,
- Approuve l'avenant n° 1 à cette convention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C22-11-2021

Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois - Avancements de grades et promotions internes (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le tableau des emplois proposé ci-dessous.

Avancement de grade	Catégorie	Nombre
Attaché hors classe	A	1
Attaché principal	A	4
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	3
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	5
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	2
Conservateur en chef de bibliothèques	A	1
Bibliothécaire principal	A	1
Assistant de Conservation Principal de 2 ^{ème} classe	B	1
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	3
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	2
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	B	2
Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe	B	2
Ingénieur hors classe	A	1
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	4

Avancement de grade	Catégorie	Nombre
Agent de Maîtrise Principal	C	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	13
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	5

Promotion interne	Catégorie	Nombre
Attaché	A	2
Rédacteur	B	2
Assistant de conservation	B	1
Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale	A	1
Technicien	B	1
Agent de Maîtrise	C	6

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C23-11-2021

Ressources Humaines - Sensibilisation des agents aux risques routiers (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre Communal d'Action Sociale, pour fixer les modalités de financement de l'action de sensibilisation des agents aux risques routiers, pour la manifestation des 28 et 29 septembre 2021,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C24-11-2021

Ressources Humaines - Reprise personnel de la SAUR (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions de reprise du personnel privé de la SAUR et la création liée d'un poste de chargé de clientèle selon l'application des articles L.1224-1 et L.1224-3 du Code du travail ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents relatifs à cette reprise de contrat à durée indéterminée de droit privé ;
- Accepte la création des emplois en droit privé pour assurer la reprise des missions de gestion de l'eau sur le territoire de la Vallée de la Courance dans le cadre de la fin de la délégation de service public consentie à la SAUR listés dans le tableau ci-dessous :

Emploi	Nb	Classification	Taux emploi	Contrat	Niveau de rémunération
Assistant(e) Comptable	1	Agent	ETP	Droit privé	Groupes II à III en fonction des missions et des qualifications
Electromécanicien(ne) / Automaticien (ne)	1	Agent / Technicien supérieur Maîtrise	ETP	Droit privé	Groupes III à V en fonction des missions et des qualifications
Agent(e) d'exploitation	3	Agent	ETP	Droit privé	Groupes II à III en fonction des missions et des qualifications
Agent(e) chargé(e) de la qualité eau	1	Agent / Technicien supérieur	ETP	Droit privé	Groupes III à IV en fonction des missions et des qualifications
Technicien clientèle terrain	1	Agent / Technicien supérieur	ETP	Droit privé	Groupes III à IV en fonction des missions et des qualifications
Releveur (se) de compteurs d'eau	1	Agent	ETP	Droit privé	Groupes II à III en fonction des missions et des qualifications

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder aux recrutements.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C25-11-2021

Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois (Madame Sonia LUSSIEZ)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les créations et suppressions d'emplois, figurant dans les tableaux des emplois proposés dans les annexes jointes ci-dessous :

Emplois permanents - Suppressions

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Principal	Aménagement du territoire	Instructeur des autorisations d'urbanisme	Rédacteur	-	100%	B	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 1 ^{er} décembre 2021
	Gestion des déchets ménagers	Chargé de la prévention des déchets verts et valorisation des biodéchets	Agent de maîtrise	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 1 ^{er} décembre 2021
	CRD	Enseignant son	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Professeur d'enseignement artistique hors classe	3H	BA	1	Poste existant sur autre quotité à supprimer au 1 ^{er} décembre 2021
	CRD	Enseignant piano	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Professeur d'enseignement artistique hors classe	13H	BA	1	Poste existant sur autre quotité à supprimer au 1 ^{er} décembre 2021
	Direction des systèmes d'information	Chef de projet informatique	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe ou Technicien principal 1 ^{ère} classe	Attaché ou Ingénieur	100%	BA	1	Poste existant sur autres grades à supprimer au 1 ^{er} décembre 2021
	Direction des systèmes d'information	Chef de projet informatique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	-	100%	B	1	Poste existant sur autres grades à supprimer au 1 ^{er} décembre 2021
	Direction des systèmes d'information	Chef de projet informatique	Technicien	Ingénieur	100%	BA	1	Poste existant sur autres grades à supprimer au 1 ^{er} décembre 2021
	Direction des systèmes d'information	Chef de projet informatique	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Ingénieur	100%	BA	1	Poste existant sur autres grades à supprimer au 1 ^{er} décembre 2021
	Développement économique- emploi- enseignement supérieur	Chargé de gestion administrative financière budgétaire ou comptable	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	-	100%	C	1	Poste existant sur autres grades à supprimer au 1 ^{er} décembre 2021
Assainissement	Sports	Chef de Service	Attaché	-	100%	A	1	poste existant sur autres grades à supprimer au 1 ^{er} janvier 2022
	Assainissement	Chef de régie	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Ingénieur principal	100%	BA	1	Poste existant sur autres grades à supprimer au 1 ^{er} décembre 2021

Emplois permanents - Créations

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Principal	Gestion du Patrimoine	Chef de service moyens généraux	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Ingénieur principal	100%	BA	1	Création suite modif d'organigramme
	CRD	Enseignant son et Piano	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	Professeur d'enseignement artistique hors classe	16H	BA	1	Poste existant sur autre quotité
	Direction des systèmes d'information	Chef de projet informatique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Ingénieur	100%	BA	4	Postes existants sur autres grades
	Développement économique- emploi- enseignement supérieur	Chargé de gestion administrative financière budgétaire ou comptable	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur	100%	CB	1	Poste existant sur autres grades
	Sports	Chef de Service	Attaché	Attaché principal	100%	A	1	Poste existant sur autres grades
Assainissement	Assainissement	Chef d'exploitation	Technicien	Ingénieur	100%	BA	1	Poste existant sur autres grades

Emplois temporaires - création pour l'année 2021

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum	Grade maximum				
P r i n c i p a l	Mission prévention santé sécurité	Conseiller en prévention	Technicien	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Contrat de projet de 3 ans
	Gestion des Déchets Ménagers	Déchèteries	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	C	1	
	Gestion des Déchets Ménagers	Déchèteries	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	C	1	
	Gestion des Déchets Ménagers	Déchèteries	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	C	1	
	Gestion du patrimoine	Chargé de propreté des locaux	Adjoint technique	-	100%	C	1	
	Sports	Agent d'accueil et d'entretien	Adjoint technique	-	100%	C	1	
	RH divers	Chargé d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%	C	2	
	Médiathèques	Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	80%	C	1	

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 2

Abstention : 0

Non participé : 0

C26-11-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Échange de terrains avec soulte sur la ZAE « Le Pas David » (Beauvoir-sur-Niort) avec l'entreprise Autrement Location (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Procède à un échange de terrains sur la ZAE "Le Pas David", avec l'entreprise Autrement Location, représentée par Monsieur Pierre-Louis CHOMAUD, consistant à :
 - céder une emprise foncière de 4 350 m² environ, destiné au développement d'activité et à la sécurisation du site de l'entreprise ;
 - acquérir un terrain de 330 m² environ, permettant de disposer de l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement d'une aire de retournement ;
- Approuve le montant de la soulte à payer par l'entreprise Autrement Location de 48 240,00 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un montant HT de 40 200,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée égale à 8 040,00 €).

- Valide cette transaction conditionnée à :
 - la réalisation, par la CAN, de travaux d'aménagement qui seront inscrits au Budget 2022 ;
 - la création de servitudes d'accès aux réseaux préexistants sur l'emprise foncière concernée ;
 - la signature d'un acte qui devra intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C27-11-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Versement d'une subvention à l'association 36 Quai des Arts (Monsieur Romain DUPEYROU)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association 36 Quai des Arts pour l'année 2021,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstentions : 4

Non participé : 0

C28-11-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Participation financière au hackathon de l'IRIAF (Monsieur François GUYON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la démarche de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'IRIAF,
- Valide l'attribution de la subvention d'un montant de 12 150 € maximum pour l'organisation du Hackathon,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne application des modalités d'exécution de ces engagements.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C29-11-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention de partenariat avec l'association Capr'Inov pour l'organisation sur salon Capr'Inov du 24 au 25 novembre 2021 (Monsieur Florent SIMMONET)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature de la convention 2021 de partenariat entre l'association CAPR'INOV et la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer tout document relatif à cet évènement.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C30-11-2021

Sports - Soutien aux manifestations sportives : A.S. Niort Basket (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution et le versement de la subvention de 3 000 € en faveur de l'A.S. Niort Basket pour l'organisation d'une manifestation le 16 octobre 2021 ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

C31-11-2021

Conservatoire - Convention de partenariat entre la CAN et l'Association Noélie et Compagnie pour une création Jazz - Saison culturelle 2021/2022 (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat ci-jointe,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C32-11-2021

Conservatoire - Convention de partenariat entre la CAN et l'Ensemble Tango del Sol - Saison culturelle 2021/2022 (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat ci-jointe,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C33-11-2021

Conservatoire - Convention de partenariat pour la mise en place d'un orchestre à l'école entre l'école Victor Hugo d'Aiffres, la commune d'Aiffres et la CAN (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention jointe en annexe,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C34-11-2021

Médiathèques - Partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) des Deux-Sèvres et la Maison d'arrêt de Niort (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), la Maison d'Arrêt de Niort et la CAN,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents y afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C35-11-2021

Médiathèques - Acquisition et demande de financement pour un bibliobus (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition d'un bibliobus et le financement prévisionnel ci-dessous :

dépenses d'investissement en euros			recettes d'investissement en euros	
	HT	TTC		HT
Bibliobus équipé	116 666,66 €	140 000 €	DGD (Etat/DRAC) 50%	58 333,33 €
total des dépenses	116 666,66 €	140 000 €	total des recettes	58 333,33 €
Reste à charge de la CAN				58 333,33 €

TVA = 20%

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la demande de financement auprès des services de l'Etat et d'autres financeurs, le cas échéant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C36-11-2021

Musées - Foire aux catalogues 2021 - Inscription de nouveaux tarifs pour la boutique (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de mise en œuvre de la Foire aux catalogues édition 2021 suivantes :
La 9^{ème} édition de la Foire aux catalogues aura lieu du 26 novembre au 5 décembre 2021 au musée Bernard d'Agesci :
Seront mis en vente :
 - Lots de 5 cartes postales au prix unique de 1,50 euros le lot ;
 - Lots de 3 posters au prix unique de 2 euros le lot ;
 - Pour 1 carnet à dessins "Muse Erato" acheté, le 2^{ème} sera offert ;
 - Pour 1 puzzle tube acheté, la carte postale correspondante sera offerte (M^{me} de Maintenon ou Vue du Donjon) ;
 - L'essui lunettes "carré de pavement d'Iznir" sera vendu au tarif de 3,50 euros (au lieu de 5,90 euros) ;
 - Des articles qui ne peuvent être proposés à la boutique des musées en raison de leur état mais seront vendus lors de la Foire aux catalogues au prix de :
 - Si prix initial entre 0,50 et 2 euros inclus = 0,20 euros ;
 - Si prix initial entre 2 et 5 euros inclus = 0,80 euros ;
 - Si prix initial entre 5 et 10 euros inclus = 2 euros ;
 - Si prix initial supérieur à 10 euros = 4 euros ;
 - Des catalogues pour "déstockage" à des prix spécifiques :
 - Prix initial à 0,50 euro : vendus 0,20 euro ;
 - Prix initial à 1 euro : vendus 0,40 euro ;
 - Prix initial à 2 euros : vendus 0,80 euro ;
 - Prix initial à 3 euros : vendus 1,20 euros ;
 - Prix initial à 4 euros : vendus 1,60 euros ;
 - Prix initial à 5 euros : vendus 2 euros ;
 - Prix initial à 5,50 euros : vendus 2,20 euros ;
 - Prix initial à 6 euros : vendus 2,40 euros ;
 - Prix initial à 7,50 euros : vendus 3 euros ;
 - Prix initial à 8 euros : vendus 3,20 euros ;
 - Prix initial à 9 euros : vendus 3,60 euros ;
 - Prix initial à 10 euros : vendus 4 euros ;
 Tous les prix s'entendent TTC.
- Valide les tarifs proposés pour les 4 nouveaux produits, qui seront vendus à la boutique des musées, suivants :
 - Coffret de calligraphie 4 plumes au prix de 20,90 euros ;
 - Plume de calligraphie au prix de 13,90 euros ;
 - Tube de calligraphie porte-plume et encre au prix de 9,50 euros ;
 - Méthode d'apprentissage de la calligraphie au prix de 7,20 euros.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C37-11-2021

Cohésion sociale insertion - Contrat de Ville - Pilier Cohésion Sociale - Approbation du 3^{ème} programme d'actions 2021 (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessous énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville :

- **CSC DU PARC** « Cycle Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » 7 500 €

Sur le volet « Education », l'association organise 5 Cycles d'Accompagnement à la Scolarité, dans le respect de la charte nationale qui encadre cette activité. A travers cette action, le CSC du Parc cible les enfants (dont les primo arrivants) des classes des écoles élémentaires et des collèges, résidant sur le quartier de la Tour Chabot Gavacherie. Dans ce cadre, est proposé, tout au long de l'année, un programme d'activités culturelles. Les parents peuvent prendre part aux activités et sont tenus informés des progrès de leur enfant. Un nouvel axe d'intervention est l'accompagnement au numérique proposé aux parents et aux enfants, avec notamment une « sensibilisation aux écrans ».

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la Ville de Niort et de la CAF pour un montant prévisionnel global de 35 822 €.

- **CSC DE PART ET D'AUTRE** « Cycle Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » 29 000 €

Sur le volet « Education », l'association organise 5 Cycles d'Accompagnement à la Scolarité, dans le respect de la charte nationale qui encadre cette activité. A travers cette action, le CSC de Part et d'Autre cible les enfants (dont les primo arrivants) des classes des écoles élémentaires et des collèges, résidant sur le quartier du Clou Bouchet. Dans ce cadre, est proposé, tout au long de l'année, un programme d'activités culturelles. Les parents peuvent prendre part aux activités et sont tenus informés des progrès de leur enfant.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la Ville de Niort, de la CAF, de l'Etat et de fonds propres pour un montant prévisionnel global de 32 810 €.

- **COLLEGE JEAN ZAY** « Grandir Ensemble » 4 984 €

Sur le volet « Prévention, accès aux soins », l'objectif de cette action porte sur le développement des compétences psychosociales des enfants, dans un objectif de mieux-être, de réussite scolaire et d'amélioration du climat au sein de l'école. Cet objectif se décline à travers des méthodes pédagogiques adaptées, les activités proposées aux enfants et à leurs familles, ainsi que la formation des enseignants et des personnels encadrants. Bien que portée par le collège Jean Zay, l'action comprend les écoles primaires Jean Zay et Emile Zola.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de l'ARS et de la CAF pour un montant prévisionnel global de 7 160 €.

- **COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE** « Mieux vivre sa scolarité » 1 029 €

Sur le volet « Prévention, accès aux soins », l'objectif de cette action porte sur le développement des compétences psychosociales des enfants, dans un objectif de mieux-être, de réussite scolaire et d'amélioration du climat au sein de l'école. Cet objectif se décline à travers des méthodes pédagogiques adaptées, les activités proposées aux enfants et à leurs familles, ainsi que la formation des enseignants et des personnels encadrants.

Bien que portée par le collège Pierre et Marie Curie, l'action comprend les écoles primaires Jules Ferry et Pierre de Coubertin.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de l'Etat, de l'ARS et de la CAF pour un montant prévisionnel global de 11 427 €.

Le montant global des subventions attribuées ce jour par la CAN est de **42 513 €**.

- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C38-11-2021

Cohésion sociale insertion - Contrat de Ville - Pilier Emploi - Approbation du 3^{ème} Programme d'actions 2021 (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessous, énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville :

➤ Association d'Insertion Via l'Economique - Ateliers Méca

- « Aide à la Mobilité Location de Véhicules » 17 000,00 €

Sur le volet « Levée des freins à l'emploi », ce projet propose l'accès à la location de véhicules (vélos électriques, scooters, voitures et quadricycles légers) afin de favoriser le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements du Département, de la CAF et de participations des bénéficiaires pour un montant prévisionnel global de 134 996 €.

- « Conseil en mobilité » 4 200,00 €

Sur le volet « Levée des freins à l'emploi », le Conseil en mobilité a pour objectifs de :

- Développer la mobilité des demandeurs d'emploi pour favoriser l'accès à l'emploi en apportant un conseil ciblé et individualisé,
- Accompagner les personnes en difficultés sociales ou professionnelles vers une mobilité autonome et pérenne,
- Assurer la fonction de lieu de ressources sur les questions de mobilité pour les prescripteurs et partenaires,
- Accompagner les bénéficiaires vers des modes de déplacement durables et vers l'utilisation du réseau de transport en commun.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de l'Etat, du Département, de la Région, de la CAF et de fonds propres pour un montant prévisionnel global de 40 670 €.

- « Auto-école solidaire » 21 033,50 €

Sur le volet « Levée des freins à l'emploi », l'auto-école solidaire permet à des personnes dans une dynamique de recherche ou de maintien en emploi d'être accompagnés, lors de temps individuels et collectifs, dans l'apprentissage du code et du permis de conduire.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de l'Etat, du Département, de la Région et de participations des bénéficiaires pour un montant prévisionnel global de 111 149,50 €.

➤ **AGE2C (Association de Gestion de l'École de la 2^{ème} Chance)**

- « *Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 35 ans sans diplôme et sans qualification* » 40 000,00 €

Sur le volet « Insertion professionnelle des jeunes », l'École de la 2^{ème} Chance vise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 35 ans. Elle repose sur un dispositif de formation par alternance pour les jeunes sortis du système scolaire et/ou sans formation.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de l'Etat, du Département, de la Région, de FSE et d'aides privées pour un montant prévisionnel global de 635 454,76 €.

Le montant global des subventions proposées ce jour par la CAN est de **82 233,50 €**.

- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C39-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme.

C40-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Niort (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la Modification simplifiée n°4 du PLU de Niort telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C41-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Approbation de la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Symphorien (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la Modification simplifiée n°6 du PLU de Saint-Symphorien telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C42-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Pôle Gare Niort Atlantique - Convention avant-projet (AVP-PRO) avec les partenaires (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention AVP-PRO jointe en annexe ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

C43-11-2021

Gestion administrative du patrimoine - Acquisition d'un ensemble immobilier sis à Niort et rue de goise (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition de l'ensemble immobilier ci-dessous désigné aux conditions et prix ci-dessous visés plus les frais d'acte authentique administratif pour permettre la publicité foncière de l'opération :
L'ensemble immobilier à détacher appartient à la SCI PATO INDIVISION TROUVE et est cadastré section DK Numéros 2, 3 et 4.
L'acquisition sera réalisée au prix de 348 000 € frais de négociation dus à l'agence immobilière IMMOBILIER DE L'ORANGERIE en plus du prix pour un montant de 31 200 € TTC frais d'acte authentique en plus à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'acte authentique à intervenir, tous les frais liés à cette acquisition étant à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C44-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Petite Ville de Demain - Abrogation et nouvelle convention partenariale entre l'Etat, le Département des Deux-Sèvres, la CAN et la commune de Mauzé-sur-le-Mignon (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Abroge la convention cadre relative au programme national « Petites Villes de Demain » dans la version validée en conseil le 12 avril 2021,

- Approuve la signature de convention partenariale entre l'État, le Département des Deux-Sèvres, la CAN et la commune de Mauzé-sur-le-Mignon dans sa version annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C45-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Signature d'une convention unique annuelle de partenariat et d'objectifs avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, et participation financière au titre de l'année 2021 (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la participation financière globale de la CAN au financement du FSL pour l'année 2021 à hauteur de 54 104,30 €,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la Convention annuelle unique de partenariat et d'objectifs avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, au titre de l'année 2021,
- Autorise le versement de cette participation financière en une seule fois par budget distinct au Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C46-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Poursuite de la politique de l'habitat : validation du projet de programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2022-2027 (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Arrête le projet de PLH communautaire pour la période 2022-2027,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à soumettre pour avis, le projet de PLH communautaire pour la période 2022-2027 au 40 communes du territoire afin que celles-ci délibèrent dans un délai de deux mois suivant la notification de cette délibération (*étant précisé qu'en cas de non réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable*),
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à engager la procédure auprès des Préfectures de département et de région afin de saisir, pour avis, le CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) de Nouvelle-Aquitaine,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son bon déroulement.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C47-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Habitat des jeunes : participation au projet de nouvelle résidence habitat des jeunes (RHJ) de 165 logements à Niort (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le projet de construction de la nouvelle Résidence Habitat des Jeunes (RHJ) de 165 logements sur Niort, en participant à son financement à hauteur de 2,7 M€, au titre du PLH 2016-2021,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents afférents à cette participation et nécessaires à son bon déroulement.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C48-11-2021

Pôle Aménagement du territoire et développement économique - OPAH communautaire 2018-2022 : mise en œuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement d'une Copropriété (POPAC) et signature d'une convention partenariale avec l'Etat et l'ANAH (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la mise en place d'un POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement d'une Copropriété), selon les conditions définies par la convention partenariale,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention partenariale du POPAC avec l'Etat et l'Anah, ainsi que tout autre document relatif à ce dispositif.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C49-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - OPAH communautaire 2018-2022 : attribution de subvention aux propriétaires occupants et bailleurs privés (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint ci-dessous :

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux TTC éligibles	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Subventions prévisionnelles CAN	Gain énergétique (en %)	Gain carbone (en %)
Logements de propriétaires occupants								
Logt 1	95 quai Maurice Métayer	NIORT	Adaptation	16 390,00 €	5 438,00 €	1 000 €	/	/
Logt 2	61 route de la Crèche	VOUILLE	Energie	15 921,00 €	3 128,00 €	1 000 €	-41%	-52%
Régularisation d'un dossier de propriétaire bailleur								
				Montant de travaux éligibles (TTC)	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Montant de subvention prévisionnelle votée au CA du 29/06/2021	Annule et remplace la subvention prévisionnelle votée au CA du 29/06/2021	
Logt 3	7 impasse Arnault	NIORT	Travaux lourds	77 927,36 €	28 774,58 €	18 585,47 €	20 211 €	
TOTAUX				110 238,36 €	37 340,58 €	22 211 €	-41%	-52%

- Autorise le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C50-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Rapport Développement Durable (Madame Séverine VACHON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte du Rapport Développement Durable 2021 annexé à la présente.

C51-11-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Plateforme de la rénovation énergétique : réponse à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) régional « déploiement des plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (Madame Séverine VACHON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la candidature de Niort Agglo à l'AMI « Déploiement des plateformes de la Rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire », sur la base du dossier joint en annexe,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer la convention financière entre Niort Agglo et la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en place du dispositif, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C52-11-2021

SEV - Acquisition des parcelles KB20 KB19 KB17 KB15 (commune de Niort) (Monsieur Marcel MOINARD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'achat des parcelles précitées ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C53-11-2021**Mission GEMAPI - CTEau des Marais Mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon - Programme d'actions 2022-2027 du SMBVSN (Monsieur Marcel MOINARD)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme d'actions et le financement du CTEau des Marais Mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon 2022-2027 présentés par le SMBVSN pour les communes concernées sur le territoire de la CAN ;
- Inscrit 105 990 € par an de 2023 à 2028 pour financer le programme du CTEau Marais Mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon 2022-2027, pour les actions territorialisées sur la CAN ;
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents à intervenir.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C54-11-2021**Etudes et projets neufs - Aménagement et Infrastructures - Parcs d'activités économiques - Approbation du plan de financement pour la résorption des discontinuités cyclables (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme d'investissement ;
- Valide le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant € HT	Recettes prévisionnelles	Montant € HT
Travaux	400 000,00	DSIL (30%)	120 000,00
		Europe REACT EU / FEDER (30%)	120 000,00
		Autofinancement CAN (40%)	160 000,00
TOTAL	400 000,00	TOTAL	400 000,00

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter le financement, à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C55-11-2021**Etudes et projets neufs - Aménagement et Infrastructures - Parcs d'activités économiques - Approbation du plan de financement pour le programme d'éclairage économe en énergie (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme d'investissement ;

- Valide le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant € HT	Recettes prévisionnelles	Montant € HT
Travaux	255 000,00	DSIL – 30 %	76 500,00
		Autofinancement CAN	178 500,00
TOTAL	255 000,00	TOTAL	255 000,00

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter le financement, à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Certifie l'affichage du compte rendu des décisions du Conseil d'Agglomération

Le 23 novembre 2021

Le Président,



COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT



Décisions concernant des marchés passés au-dessus de 5 000 € HT

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
AMENAGEMENT DURABLE - FONCIER - HABITAT - URBANISME			
05/10/2021	Approbation du marché relatif à l'accompagnement des communes à la maîtrise de l'énergie de leurs équipements	89 500,00 €	X
14/10/2021	Versement de la cotisation 2021 de la CAN à EUROPAN	18 750,00 €	
ASSAINISSEMENT			
23/08/2021	Adhésion à la Charte qualité de l'assainissement non collectif en Deux-Sèvres	/	
02/09/2021	Installation d'une climatisation - prétraitement STEP Niort Goillard	5 224,63 €	X
07/09/2021	Raccordement au réseau public d'électricité du poste de la STEP de Coulon	21 455,82 €	X
23/09/2021	Réalisation du diagnostic des ouvrages de prétraitement de la STEP Niort Goillard	28 793,00 €	X
23/09/2021	Mise en place d'un échafaudage dans les ouvrages de prétraitement de la STEP Niort Goillard	8 540,00 €	X
27/09/2021	Réhabilitation du bassin d'orage STEP de Saint Symphorien	48 908,00 €	X
18/10/2021	Accord-cadre pour la fourniture de produits de traitement des eaux usées et piscines - marché subséquent n°7	41 790,00 €	X
ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES			
17/09/2021	Contentieux marché public - cour administrative d'appel de Bordeaux	selon forfait	
COMMUNICATION EXTERNE			
05/10/2021	Accompagnement création du support de communication pour ouverture médiathèque	6 870,00 €	X
CONSERVATOIRE			
03/09/2021	Contrat de mise à disposition d'un instrument aux élèves du conservatoire - Année scolaire 2021-2022	/	

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
CONSERVATOIRE			
17/09/2021	Convention de mise à disposition d'instruments à titre gracieux entre la CAN et le Conservatoire de la Roche sur Yon	/	
24/09/2021	Convention de partenariat et de mise à disposition de locaux du CRD danse et musique Auguste-Tolbecque à titre gracieux à l'Association SESSAD Trisomie 21 Deux-Sèvres	/	
DIRECTION DES DECHETS			
05/10/2021	Accord-cadre relatif aux prélèvements et analyses des eaux pour les ICPE	90 000,00 €	X
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
10/09/2021	Prestation d'animation collective et de coaching design et produit dans le cadre d'opération Dragon	11 950,00 €	X
15/09/2021	Espace Niort Tech : contrat d'hébergement conclu avec l'entreprise DOPI et contrat de domiciliation	loyer mensuel de 512,40 € avant révision des prix	
15/09/2021	Espace Niort Tech : contrat d'hébergement conclu avec l'entreprise SCUB et contrat de domiciliation	loyer mensuel de 246,40 €	
15/09/2021	Pépinière d'entreprises du niortais : contrat d'hébergement conclu avec la SA Conception et Ingénierie en Informatique Industrielle	loyer mensuel de 210 €	
15/09/2021	Pépinière d'entreprises du niortais : contrat d'hébergement conclu avec la SARL ACENSI SANA	loyer mensuel de 855 €	
15/09/2021	Pépinière d'entreprises du niortais : contrat d'hébergement conclu avec la SARL NASKIGO	loyer mensuel de 495 €	
01/10/2021	L'Essentiel : contrat d'hébergement conclu avec SCOPADOM (Services Coopératifs Personnalisés d'Aide à Domicile)	loyer mensuel de 241,08 €	
11/10/2021	Pépinière d'entreprises du niortais : contrat d'hébergement conclu avec APHA DESK	loyer mensuel de 210 €	
15/10/2021	Pépinière d'entreprises du niortais : contrat d'hébergement conclu avec la SAS I-MAGINER (bureau 15)	loyer mensuel de 722 €	
15/10/2021	Pépinière d'entreprises du niortais : contrat d'hébergement conclu avec la SAS I-MAGINER (bureau 17)	loyer mensuel de 722 €	
15/10/2021	Convention d'occupation précaire pour la location d'un atelier-relais à Echiré	loyer mensuel de 749,80 €	
ETUDES ET PROJETS NEUFS			
31/08/2021	Mise en place d'un système de contrôle d'accès à la piscine de Pré-Leroy de Niort	11 218,02 €	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
ETUDES ET PROJETS NEUFS			
24/09/2021	Requalification du bâtiment ex IUFM rue Beaune la Rolande à Niort	19 650,00 €	X
GESTION DU PATRIMOINE			
05/10/2021	Marché subséquent n°5 relatif aux prestations de nettoyage sur le site : locaux techniques du SEV Site Marot	26 330,28 €	X
MEDIATHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE			
15/10/2021	Réabonnement à la base bibliographique ELECTRE	7 200,00 €	
OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE			
13/09/2021	Adhésion et versement de la cotisation à l'Association FUTURIBLES pour l'année 2021	3 200,00 €	
PATRIMOINE FONCIER ASSURANCES			
30/09/2021	Convention de location entre Deux-Sèvres Habitat et la CAN d'un local situé 4 rue François Viète à Niort	loyer mensuel de 373,86	
06/10/2021	Retrait de préemption sur une parcelle située lieu-dit La Bigoterie à Niort	/	
SERVICE DES EAUX DU VIVIER			
07/09/2021	Réalisation d'une analyse cartographique des couverts d'interculture 2021/2022 sur les bassins d'alimentation des captages du Vivier et de la Courance	23 855,00 €	
SERVICE DES SPORTS			
05/10/2021	Marché "équipement de 5 piscines et de la patinoire" - Achat de 10 000 cartes d'accès auprès de la société HORANET	11 140,00 €	X
07/10/2021	Achat de robots pour l'entretien des bassins pour la piscine Pré-Leroy	21 177,00 €	X
07/10/2021	Achat de matériel et outillage pour la piscine Pré-Leroy	7 861,70 €	X
07/10/2021	Achat de matériel pédagogique et de matériel de rangement pour la piscine Pré-Leroy	18 711,52 €	X
07/10/2021	Achat de mobilier et outillage pour équiper la piscine Pré-Leroy	9 389,70 €	X
07/10/2021	Achat de mobilier de piscine pour la piscine Pré-Leroy	23 078,34 €	X
07/10/2021	Achat d'une chaise de surveillance sur mesure pour la piscine Pré-Leroy	8 248,00 €	X
07/10/2021	Achat de matériel aquafitness avec formation pour la piscine Pré-Leroy	27 544,80 €	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
SERVICE DES SPORTS			
07/10/2021	Achat de matériel de nettoyage, un aspirateur eau et poussière, une monobrosse et 2 laveuses pour la piscine Pré-Leroy	25 963,18 €	X
07/10/2021	Achat d'un afficheur sportif pour la piscine Pré-Leroy	8 020,00 €	X
07/10/2021	Achat d'un écran vidéo étanche pour la piscine Pré-Leroy	7 250,00 €	X
07/10/2021	Achat de matériel pédagogique et de matériel de secours pour la piscine Pré-Leroy	11 953,16 €	X
07/10/2021	Achat de matériel de fitness pour la piscine Pré-Leroy	5 237,51 €	X
07/10/2021	Achat de matériel pédagogique pour la piscine Pré-Leroy	15 866,45 €	X
08/10/2021	Achat d'équipement pour le bassin pour la piscine Pré-Leroy	14 780,55 €	X
13/10/2021	Contrat de location de laveuses et d'un nettoyeur pour le complexe de la Venise verte avec la société NILFISK	9 259,44 €	X
SYSTEMES D'INFORMATION (DIRECTION MUTUALISEE) (Rappel : les prestations réalisées pour le compte de la Ville de Niort (VDN) font l'objet d'une refacturation)			
24/06/2021	Acquisition PC fixes et portables pour les écoles	24 178,32 €	X
26/08/2021	Acquisition de 50 stations d'accueil LENOVO	7 750,00 €	X
27/08/2021	Licences Microsoft 2021	43 329,69 €	X
05/10/2021	Accord-cadre portant sur la maintenance et le développement des logiciels Salamandre	100 000,00 €	X
05/10/2021	Accord-cadre portant sur la maintenance et le développement des logiciels ARPEGE	100 000,00 €	X
05/10/2021	Avenant 1 au marché subséquent 1 conclu sur la base de l'accord-cadre système de géolocalisation et aide à la navigation pour le parc de bennes à ordures ménagères, camions grues et polybennes (intégration d'un prix unitaire supplémentaire)	2 420,00 €	X
TRANSPORTS			
27/09/2021	Abris-vélos sécurisés : contrats particuliers avec la SNCF portant occupation d'un espace ou local en gare non constitutifs de droits réels	/	
05/10/2021	Avenant 1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage future station d'avitaillement BIOGNV (2 jours travail supplémentaire)	1 660,00 €	X
18/10/2021	Avenant 1 repérage amiante avant travaux sur le dépôt des transports (sondages qui ne peuvent être réalisés avant les travaux)	-2 202,00 €	X
18/10/2021	Déploiement d'un réseau radio pour les conducteurs	11 250,00 €	X

FINANCES – REGIES

Date de dépôt en Trésorerie	Titres	Montant HT et/ou Observations
23/03/2021	Nomination de 3 mandataires pour la régie de recettes prolongée de la taxe de séjour de la CAN	
04/05/2021	Nomination de 7 mandataires pour la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot de Niort	
12/05/2021	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la médiathèque Léonce Perret à Chauray	
26/05/2021	Nomination de 3 mandataires pour la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot à Niort	
26/05/2021	Nomination de 3 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Jean Thébault à Magné	
26/05/2021	Nomination de 3 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	
26/05/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot à Niort	
07/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage à Chauray	
07/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire et mandataire suppléant pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage à Aiffres	
11/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire et mandataire suppléant pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage de la Mineraie à Niort	
11/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire et mandataire suppléant pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Noron à Niort	
14/06/2021	Nomination de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé sur le Mignon	
15/06/2021	Nomination d'un régisseur et de 3 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine estivale du Chatelet à la Garette Sansais	
21/06/2021	Nomination du régisseur et de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Pré-Leroy à Niort	
23/06/2021	Nomination de 4 mandataires pour la régie de recettes des musées Bernard D'Agesci et du Donjon de Niort	
23/06/2021	Cessations de fonctions d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé sur le Mignon	
29/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire et mandataire suppléant pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire de grand passage de Champ Chaillot à Niort	

Date de dépôt en Trésorerie	Titres	Montant HT et/ou Observations
29/06/2021	Cessation de fonctions de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la patinoire à Niort	
05/07/2021	Nomination de 4 mandataires pour la régie de recettes prolongée de la taxe de séjour de la CAN	
05/07/2021	Nomination d'un sous-régisseur pour la régie de recettes des bases nautiques	
23/07/2021	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine de Champommier à Niort	
23/07/2021	Nomination d'un régisseur intérimaire pour la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot de Niort	
23/07/2021	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Jean Thébault à Magné	
26/07/2021	Nomination de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Jean Thébault à Magné	
26/07/2021	Nomination de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	
26/07/2021	Nomination de 4 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la patinoire de Niort	
11/08/2021	Nomination de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la patinoire à Niort	
19/08/2021	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine de Champommier à Niort	
19/08/2021	Nomination de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	
23/08/2021	Nomination de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Jean Thébault à Magné	
24/08/2021	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du centre aquatique des Fraignes à Chauray	
07/09/2021	Nomination de 2 mandataires pour la régie de recettes des musées Bernard D'Agesci et du Donjon de Niort	
08/09/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire pour la régie de recettes des musées Bernard D'Agesci et du Donjon de Niort	
08/09/2021	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du centre aquatique des Fraignes à Chauray	
24/09/2021	Cessation de fonctions du régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé sur le Mignon	
30/09/2021	Nomination d'un nouveau régisseur et de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé sur le Mignon	

Date de dépôt en Trésorerie	Titres	Montant HT et/ou Observations
30/09/2021	Nomination d'un nouveau régisseur pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	
30/09/2021	Nomination d'un nouveau mandataire suppléant de la régie de recettes du co working Niort Tech	
30/09/2021	Cessation de fonctions du mandataire suppléant de la régie de recettes du co working Niort Tech	
01/10/2021	Clôture de la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot à Niort	
01/10/2021	Clôture des régies de recettes des médiathèques de la CAN hors Niort	